

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

COMMUNIQUE DU 27 OCTOBRE 2021 RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE  
D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

**RGIS**

Présentée par



**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE**



Le présent communiqué a été établi par IVALIS et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »). Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat du 26 octobre 2021, apposé le visa n°21-458 sur la note d'information en réponse (la « **Note en Réponse** ») établie par IVALIS relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE (l'« **Offre** »)

La Note en Réponse est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de de IVALIS (<https://www.ivalis.fr/>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

**IVALIS**  
60 avenue du Centre  
78180 Montigny-Le-Bretonneux

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

**AVIS IMPORTANT**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. IVALIS décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.